

Optimisez votre déclaration de travaux : le dossier anti-contrôle

Les fondamentaux de votre dossier

- Factures détaillées mentionnant précisément l'adresse des travaux, la date, et la nature exacte des prestations.
- Devis initial signé et daté, faisant apparaître le détail des fournitures et de la main-d'œuvre.
- Attestation de conformité des matériaux installés (normes RGE requises pour les aides et déductions).
- Coordonnées complètes de l'entreprise (SIRET, adresse, nom du responsable).

Les preuves de paiement indispensables

- Relevés bancaires originaux prouvant le débit effectif de la somme sur votre compte personnel.
- Preuve de virement ou copie du chèque émis, avec mention du numéro de facture correspondante.
- Attestation de paiement fournie par l'artisan si le règlement a été effectué en plusieurs fois.
- Évitez absolument les paiements en espèces, qui ne sont pas recevables comme justificatifs fiscaux.

Les documents techniques à conserver

- Certificat RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) de l'entreprise, valide à la date de facturation.
- Fiches techniques des équipements installés justifiant les performances énergétiques déclarées.
- Photos avant/après des travaux (fortement recommandées pour prouver la réalité de l'amélioration).
- Permis de construire ou déclaration préalable de travaux si les modifications impactent l'aspect extérieur.

Organisation pour un contrôle serein

- Classement chronologique par année fiscale pour faciliter l'accès aux informations.
- Conservation des documents pendant 3 ans minimum (délai de reprise de l'administration fiscale).
- Numérisation de tous les justificatifs sur un support sécurisé (Cloud ou disque dur externe) pour éviter la décoloration des factures thermiques.

- Création d'un dossier 'Audit' regroupant l'ensemble des pièces justificatives pour chaque projet de rénovation.